



## Un rapport sur l'Evaluation aux examens déjà collector !! Retour vers le Futur

Depuis 2003, les membres de la commission nationale (enseignants, IA- IPR et IG) ont pour mission de rédiger le rapport annuel (bien que certaines années aient été « oubliées ») des examens<sup>1</sup>. Cette exigence institutionnelle, voulue à l'époque à la fois par le SNEP et le GTD alors dirigé par G. Klein (universitaire), avait comme fonction première de produire un bilan et de la réflexion.

Après analyse collective et syndicale, certains constats des différents rapports ont été discutés et complétés dans nos productions : lettre d'information lycée, soirée de l'EPS, numéro de ContrePied. Cet outil permet à l'EPS de disposer d'une mesure partagée pour évaluer, comparer, les notes aux épreuves d'APSA. De plus cette base de données publiques, a aussi permis un travail autour des questions d'égalité : filles garçons, sociales, territoriales,...

On ne saurait qualifier le dernier rapport, tant son contenu est indigent.

Son seul mérite est d'annoncer la couleur : « *Ce rapport est volontairement allégé sur les résultats de la session 2019 mais souhaite apporter des éléments de réflexion sur les évolutions de la certification à venir* »

En clair, circuler il y a rien à voir sur votre travail actuel, on est déjà passé en 2021.

### Une légèreté coupable

Les derniers référentiels par APSA ont été publiés en 2018 (BO n°25 du 21 juin 2018), la session de 2019 constituait donc leur application, on aurait pu logiquement s'attendre à un suivi des récentes modifications, mais l'institution ne s'en soucie guère. Il aurait, par exemple, été intéressant d'apprécier les effets du changement de répartition des points dans la CP5, la production motrice passant de 10 à 14 points.

Le rapport précise que « *Les principaux chiffres fournis ont vocation à vous informer mais aussi vous permettre de situer vos propres résultats par rapport à la référence nationale.* » Mais d'information, il n'en est rien, car la commission nationale a choisi de proposer un panorama peu précis par compétences propres. Or, n'en déplaise aux membres de la commission, les enseignants enseignent et évaluent l'apprentissage dans les APSA et les élèves ne passent pas des épreuves de Champ d'Apprentissage !! Bien qu'existantes, aucune données par APSA, ni sur les options, ne sont publiées ici, ne cherchez pas !

### Des affirmations, révélatrices d'une instrumentalisation

« *De manière assez stable depuis plusieurs années, les activités relevant du CA4 (anciennement CP4) sont favorables aux garçons et majoritairement défavorables aux filles qui obtiennent les moins bonnes notes dans ces activités* »

---

<sup>1</sup> Publié sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/eps/examens/rapcnepresent>

Cette conclusion est une marotte de l'IG. Cet « avantage » réel de notation est essentiellement en faveur des garçons des Bac Généraux, 1,75 points de plus que leur camarades filles, mais aussi 0,69 de plus que leur camarade garçons de Bac Pro. A minima donc, l'affirmation initiale doit être nuancée. La CP4 amalgame les sport collectifs, les sports de raquettes et les sports de combat. La différence entre toutes ces activités et le filtre proposé ici par Champ ne permettent pas le discernement nécessaire pour une analyse fine. De plus, corrélation ne vaut pas causalité. Si l'intention avait été de chercher les causes des écarts de note pour les réduire, des éléments auraient mérité que l'on s'y attarde, par exemple quels sont les effets du référentiel badminton qui prescrit une évaluation tenant compte de la différence garçons filles ?

Autre affirmation qui procède ici d'un fétichisme aveugle « *Les activités relevant du champ 5 (anciennement CP5) sont favorables à tous les publics quelles que soient les voies* ». Or, pour ce champ alors que la moyenne de l'ensemble des élèves de Bac Généraux est de 14,67, leurs camarades de Bac Pro ont 13,41, soit un écart d'1,26 points. Pour le CA4, l'écart est de seulement 0,28 points. Le Champ d'apprentissage 5 est discriminant scolairement !!!

### **Un futur peu rassurant et qui se veut être déjà là.**

Deux sessions avant le Bac 2021, ce rapport se transforme en une lettre de cadrage du futur Bac. Sa mission : analyser les notes et les retours des Académies, est donc dévoyée.

Cette instrumentalisation à des fins idéologiques et politiques d'un bien professionnel commun, auquel chaque enseignant participe à plusieurs niveaux ( lycée, commission d'harmonisation académique ) est scandaleux. En détournant, cette production collective, certains confondent leurs désirs : la fin souhaité de l'enseignement des APSA, avec la réalité de l'EPS, et ce que fait et souhaite encore faire la profession: une transmission culturelle exigeante autour des APSA.

Le contenu de ce rapport inconsistant préfigure un futur inquiétant : aucune données précises par APSA, cœur de l'enseignement et de l'évaluation, et aucune prise en compte des effets des derniers référentiels produits (2018). A la lecture de ce rapport, la réponse de l'IG au courrier du SNEP sur le futur CCF ( le 14/02) n'est pas pour nous rassurer : « *Ainsi, arrêté et circulaires prévoient en leur sein, des dispositifs de régulation en fonction des remontées des acteurs de terrain,.... Les référentiels par champ d'apprentissage peuvent donc, le cas échéant, être amendés en vertu des usages ou difficultés relayés.* », du Bla-bla-bla ?

La commission établira après la session 2020 un état des lieux des quinze années de certification depuis la session 2004, celui de 2019 est déjà collector !!